Le journal de Education Sud manche

Numéro 30
Mars 2006

Sud Education Manche
54, rue de la Bucaille
50100 Cherbourg
tel : 02.33.04.46.12

Union syndicale Solidaires

Spécial Elections OEA

SPECIAL ELECTIONS OEA

Le 21 mars
Votez Sud Education

- Contre la décentralisation des personnels Tos
- Pour un statut unique, des déroulement de carrières valorisants,
  des salaires décents
- contre des conditions
  de travail
  inacceptables

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le jeudi 9 mars

Directeur de la publication : Gildas THOMAS, **Bimestriel, Abonnement : 8 euros Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé par eux et plié par eux**
ISSN : 1293-9862 – CPPAP : 0310 S 05305
SITE : sudeducation50.free.fr/
courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr

DECENTRALISATION, DEMANTELEMENT, PRIVATISATION

SUD EDUCATION dénonce la décentralisation des personnels TOS.

C'est la remise en cause des statuts nationaux, une précarisation accrue et la voie ouverte à une privatisation déguisée de nos professions car l'État n'a pas prévu un centime pour aider les collectivités d'accueil à intégrer les personnels.

Qui va payer ?
Les contribuables, par l'augmentation prévisible des impôtslocaux et/ou les usagers par la baisse des prestations, conséquence de la diminution des crédits (exemple : moins de personnels donc entretien des locaux réduit). Les élu-es de beaucoup de collectivités territoriales (conseils généraux ou régionaux) ne voulant pas aujourd'hui faire face à l'augmentation de la masse salariale et à la complexification de la gestion des personnels, privatisent à tour de bras (restauration scolaire, service de maintenance et d'entretien…), abandonnant ainsi les services publics à la mainmise du secteur marchand. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les différents services des collèges et lycées ?

SUD Education combat et s'oppose à toutes les formes d'autoritarisme dont la fameuse notation/évaluation, et ses quotas de bons et de mauvais agents. Son but étant de diviser et d'instaurer une concurrence entre les personnels.

SUD Education combat l'aggravation des conditions de travail de tous les personnels par :

- le non remplacement quasi systématique des congés de maladie ou de formation ;
- l'alourdissement de la charge de travail dû au blocage des recrutements et des concours depuis de nombreuses années ;
- le recours de plus en plus fréquent à des personnels précaires, après les CES/CEC, les emplois Borloo !

Pour SUD Education, ce n'est pas fatal, on peut changer le cours des choses. Voter SUD éducation et faire voter pour SUD éducation c'est déjà engager la lutte. Les combats du printemps 2003 n'ont pas été vains, ils nous ont permis de faire naître des solidarités entre les personnels.

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel regroupant l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, tous sans distinction sommes indispensables au service public d'éducation. C'est ensemble que nous gagnerons.

Décentralisation : on y est jusqu'au cou !

Depuis le 1er janvier 2006, le transfert de personnels d'Etat aux collectivités territoriales est effectif (loi du 13 août 2003). Pour nous, tout change : c'est la fin d'un même employeur pour tous et du système de mutations nationales. Nous avons la possibilité d'intégrer la fonction publique territoriale ou de choisir de rester fonctionnaire d'Etat, notre choix est tout de même effectué sous la contrainte. De toutes façons, la prudence nous commande d'être vigilants : nous avons deux ans pour faire un choix entre les deux options. Nous serons à la veille des élections de 2007…

Le droit aux mutations

Pour cette année le ministère de l'Education nationale organisera le dernier mouvement national de mutation, avec un bémol : les collectivités de départ et d'arrivée de l'agent auront leur mot à dire. Les agents qui ont déjà choisi l'intégration ne pourront pas participer au mouvement. En effet, rien n'oblige les collectivités à pourvoir les postes vacants, bloquant ainsi les collègues qui souhaitent être mutés.
Pour le détachement de longue durée des agents voulant rester fonctionnaires d'Etat, nous nous interrogeons sur la possibilité d'un retour dans la fonction publique d'origine, en cas de suppression de postes dans les collectivités, tout se passant au niveau politique.
Les options de réintégration dans les services centraux ou déconcentrés risquent d'êtres bien minces, puisque même l'Etat (à l'image de la région Alsace et de conseils généraux) affiche ses intentions d'externaliser une partie de ses propres services.

Temps de travail : grand retour en arrière

En ce qui concerne les horaires de travail, c'est toujours l'établissement qui organise le planning de l'année. Pourtant de sérieuses menaces pèsent sur les personnels, un rapport du 5 juillet 2005 présenté à l'Assemblée nationale, indique que le temps de travail des TOS est très inférieur aux 1607 heures annuelles ! Dans leur rapport les parlementaires écrivent que les TOS "trichent" depuis des années, et que pendant les vacances scolaires, il ne faut tout de même pas plus de deux jours pour nettoyer les locaux ! En conclusion les présidents de collectivités doivent « faire le ménage ». Avant de recourir à des recrutements, Jean-Yves Chamard député de la Vienne, proposait "[…] de mieux utiliser les TOS. Des gains de productivité, une organisation du travail plus souple et un temps de travail allongé permettraient de ne pas recourir à des recrutements supplémentaires". Le député enfonce le balai en envisageant seulement "une dépense supplémentaire d'encadrement, pour payer un cadre qui ait le punch nécessaire pour redonner envie : Il est tellement plus agréable de voir son établissement se rénover, que de tenir un balai !".

Les militants de SUD Education avec nos nouveaux collègues de SUD Collectivités Territoriales dans les conseils généraux et régionaux, défendront tous les personnels transférés ou non, et les soutiendront face à leurs employeurs, en combattant la marchandisation des services publics, et pour l'égalité des usagers.

MODALITES DE VOTE

Le vote a lieu le mardi 21 mars dans les établissements. Les personnels absents (congés maladie, congés de formation...) peuvent voter par correspondance avant le 21 mars.

Rejoignez SUD

VOTEZ ET FAITES VOTER

SUD EDUCATION

Liste présentée par Sud Education

- **CREVON Annie**
  LP Doucet 50 Equeurdreville
- **LUCAS Jacques**
  Lycée A de Caumont 14 Bayeux
- **FLAMBARD Jean-Marc**
  Collège Ferronay 50 Octeville
- **BELATECHE Annick**
  Lycée Marie Curie 14 Vire
- **LECONTE Franck**
  Collège Diderot 50 Tourlaville
- **JEAIDI Abdel**
  Lycée Malherbe 14 Caen
- **ANQUETY Chantal**
  Collège Félix Buhot 50 Valognes
- **LANDRY Anne-Marie**
  Lycée Jean Rostand 14 Caen

Sud Education, un syndicat :

de terrain : nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les quelques collègues qui ont des heures de décharge syndicale travaillent toujours au moins à mi-temps. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s vous ressemblent, elles/ils partagent votre quotidien professionnel. Elles/Ils travaillent en équipe, sous contrôle des assemblées générales puis passent le relais.

Solidaire : racisme, discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers... toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. Notre union syndicale SOLIDAIRES y contribue activement. Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit maximum. SUD défend aussi les personnes les moins protégées.

Unitaire et intercatégoriel : un seul syndicat pour tout le personnel, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université. SUD refuse la cogestion et le clientélisme et développe l'unité du front syndical.

Démocratique : nos assemblées générales(toujours ouvertes aux sympathisant-e-s), prennent les décisions et nos élu-e-s leur rendent compte.

de lutte : les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social unitaire. C'est chaque jour, au travail et ailleurs, chacune et chacun à notre niveau, que nous devons faire progresser ensemble la justice sociale.

Le vote SUD le 21 mars est indispensable

SUD EDUCATION MANCHE
Contacts & Permanences :
Mardi : de 14h 00 à 17h00
Mercredi : de 10h00 à 12h00
Jeudi 8h45 à 12h00 et 14h00 à 16h45
Sud Education Manche, 54 rue de la Bucaille
50100 Cherbourg
Tel : 02 33 04 46 12

Site web de Sud Education MANCHE

http://sudeducation50.free.fr/

L'actualité, les textes, les journaux, les liens, l'adhésion...